

## Annexe 2 - Formulaire de dégageement de responsabilités\*

Les œuvres exposées à la galerie Pauline-Banville-Pérusse du Centre Maillet lors de l'exposition (Titre de l'exposition ) \_\_\_\_\_ demeurent à la charge et sous la responsabilité de l'artiste qui expose.

Le Centre Maillet et les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte, incendie et toute autre détérioration au cours de la durée de l'exposition.

La signature du présent document implique pour chaque exposant l'abandon de tout recours contre les personnes/organismes impliqués.

Je, soussigné, reconnais avoir pris connaissance du présent document.

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

### Entente

L'exposition dont le titre est \_\_\_\_\_  
de l'artiste \_\_\_\_\_  
sera présentée du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_.

Le vernissage aura lieu jeudi le \_\_\_\_\_, de 17 h à 19 h.

Artiste exposant : \_\_\_\_\_

Responsable de la galerie : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Les dates seront ajoutées au document quand elles seront déterminées.

*\* Si retenu, l'artiste exposant devra signer l'entente de dégageement de responsabilités*